COMPTE RENDU DE LA REUNION

Conseil municipal de la Commune de

Challes-les-Eaux (Savoie)

Du Mercredi 16 mars 2016

A 20 h 00

L'an deux mille seize et le seize du mois de mars, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le dix mars deux mille seize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de GROSJEAN Daniel, Maire de Challes-Les-Eaux. Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents : 18 personnes

GROSJEAN Daniel, AVRY Pascal, BILLARD Bernard, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, DORDOLO Thierry, GAYET Gérard, GRUNENWALD Ginette, HALLAY James, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, PALHEC-PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLUOT Gisèle, REMY Josette et THÉVENOT Yves.

Absent: 4 (ABOUDRAR Véronique, DI MEO-GUIGON Chrystel, ESTEVE Patrick et NADAUD Laurent.)

Pouvoirs: 7

CHUZEVILLE Sandrine donne pouvoir à REMY Josette

ETEOCLE Richard donne pouvoir à CLANET Jean-Claude

EXCOFFON Jeanne donne pouvoir à GRUNENWALD Ginette

JACQUIER Jean-Yves donne pouvoir à MEUNIER Maurice

LOPEZ Marie-Christine donne pouvoir à PALHEC-PETIT Colette

MELE Antoinette donne pouvoir à PLUOT Gisèle

PLAISANCE Solange donne pouvoir à D'AGOSTIN Danièle

Votants: 25

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil municipal du 17 février 2016.

Monsieur Yves THÉVENOT est désigné comme secrétaire de séance.

Arrivée de M. ESTEVE Patrick

Présents: 19 Absents: 3 Pouvoirs: 7 Votants: 26

I - Le budget de la commune

<u>DCM 201610 Approbation du Compte de gestion 2015 de la Commune dressé par le comptable</u> public

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, informe le Conseil municipal du rapport suivant : de Mme BERNARDIN, receveur municipal, qui a transmis les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2015.

Le maire invite le conseil à approuver ce compte de gestion du budget général avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit : (cf. tableaux ci-dessus)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31.

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015, présenté par le receveur municipal, Aux vues de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Présents: 18 Absents: 4 Pouvoirs: 7 Votants: 25

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour:	25
Contre:	0
Abstention:	0

- APPROUVE le compte de gestion du budget général de l'année 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

M. le Maire réintègre la salle du conseil

201611 Présentation et approbation du Compte administratif 2015 du budget général de la Commune

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, présidente de séance, soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2015, a été remis aux conseillers municipaux. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, rapporte le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. GROSJEAN Daniel, Maire.

Mme REMY Josette, donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, qui est résumé par les tableaux ci-joints. Constate pour la comptabilité du budget communal les

identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 013		2 014		2 0	15
Compte - Désignation		Liquidé		Liquidé	1	Total Prévu	Liquidé
6011- Matières premières et fournitures		·		·	T	100,00	-
60611 - Eau et assainissement		29 287,64		23 024,98		23 000,00	18 457,82
60612 - Énergie - Électricité		285 597,13		255 600,61	T	256 200,00	244 426,48
60621 - Combustibles		=		-	T	=	9 825,54
60622 - Carburants		16 643,26		16 340,86	T	16 200,00	5 279,18
60623 - Alimentation		1 398,43		1 566,87	T	3 200,00	2 543,34
60624 - Produits de traitement					T	=	402,48
60628 - Autres fournitures non stockées		865,54		790,90	T	1 700,00	1 216,37
60631 - Fournitures d'entretien		38 974,53		42 931,15	T	37 600,00	37 499,76
60632 - Fournitures de petit équipement		19 360,32		27 316,69	T	21 600,00	28 156,96
60633 - Fournitures de voirie		13 597,02		5 384,98	1	10 500,00	12 799,71
60636 - Vêtements de travail		4 496,60		3 935,68	T	4 700,00	2 448,86
6064 - Fournitures administratives		16 335,95		15 851,15		16 350,00	17 848,58
6065 - Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques)		19 395,37		23 044,19		20 000,00	19 901,76
6067 - Fournitures scolaires		25 921,42		22 596,41	1	21 000,00	23 446,46
6068 - Autres matières et fournitures		29 033,19		26 425,23		22 750,00	20 701,87
611 - Contrats de prestations de services		104 254,76		103 445,25		143 800,00	113 773,24
6132 - Locations immobilières	+	239 212,68		237 037,00	†	246 000,00	217 640,28
6135 - Locations mobilières		6 998,67		9 199,96		7 100,00	14 152,21
614 - Charges locatives et de copropriété	+	7 917,68		7 927,81	†	8 500,00	7 921.73
61521 - Terrains		6 925,87	-	4 063,46	+	16 000,00	2 400,00
		22 418,19		21 155,83	+	61 400,00	29 610,25
61522 - Bâtiments 61523 - Voies et réseaux	+	8 828,67		16 715,43		20 700,00	19 053,53
61524 - Bois et forêts	+	8 828,07	-	1 975,57	_	20 700,00	10 144.08
	+	23 587,95	_	5 070,27	+	11 800,00	8 413,02
61551 - Matériel roulant 61558 - Autres biens mobiliers	+	6 709,85	-	12 689,67	+	10 550,00	9 156,42
6156 - Maintenance	+	62 132,91	-	62 242,20	+	67 390,00	67 538,44
616 - Primes d'assurances	+	105 689,31	-	110 990,51	_	114 190,00	125 101,03
6182 - Documentation générale et technique	+	1 555,03	-	2 018,55	_	1 600,00	1507,49
	+	18 050,98	-	11 765,57	_	13 200,00	9 571,16
6184 - Versements à des organismes de formation 6188 - Autres frais divers	+	54 455,29	Н	52 893,05	+	90 360,00	68 007,11
	+	3 003,26	-	2 579,80	+	2 960,00	3 085,59
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs 6226 - Honoraires	+	28 495,46	Н		+	12 200,00	1 596,60
	+	5 301,01	-	16 979,68 6 399,13	+	3 450,00	2 458,80
6231 - Annonces et insertions	+	29 474,47	_	32 190,67	+	24 600,00	33 439,98
6232 - Fêtes et cérémonies 6233 - Foires et expositions	+	80,00	Н	80,00	+	100,00	80,00
·	+	80,00	Н	5 365,20	+	100,00	19,00
6236 - Catalogues et imprimés	+		_		+	12,000,00	10 290,80
6237 - Publications	+	-	Н	4 427,50	+	13 000,00	2 233,20
6238 - Divers	+	4.007.20	-	0.053.00	+	7 900 00	
6247 - Transports collectifs	+	4 997,30		9 052,00		7 800,00	7 924,01
6251 - Voyages et déplacements	+	797,76		806,20		50,00	1 031,05
6256 - Missions	+	50,95	_	295,90	_	300,00	30,50
6261 - Frais d'affranchissement	+	8 196,00	_	8 462,64	_	8 000,00	11 118,90
6262 - Frais de télécommunications	1	23 927,71		24 122,61	+	24 050,00	21 286,30
6281 - Concours divers (cotisations)	+	12 349,10		12 389,40	+	13 400,00	12 168,28
6283 - Frais de nettoyage des locaux	+	-		-	+	-	1 092,00
62878 - A d'autres organismes	+	-	H	- 44:07:00	+	=	454,42
6288 - Autres services extérieurs	+	28 893,84		14 195,46	+	- 24 500 00	
63512 - Taxes foncières	+	22 109,16		22 555,00	4	24 500,00	22 916,00
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	+	71,50			4	100,00	-
637 - Autres impôts, taxes,(autres organismes)	+	8 661,68		12 561,02	4	11 000,00	14 042,17
011 - Charges à caractère généra	Ш	1 346 053,44		1 296 462,04		1 413 000,00	1 294 212,76

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2	013		2 014		2 0	15
Compte - Désignation	Lic	quidé		Liquidé	1 -	Total Prévu	Liquidé
6218 - Autre personnel extérieur		2 152,65		11 914,05		57 500,00	62 403,47
6331 - Versement de transport	- 2	20 729,30		23 959,75		25 940,00	24 994,39
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.		6 084,94		6 721,76		8 220,00	7 014,59
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1	27 317,92		30 388,43		32 360,00	31 979,95
6338 - Autres impôts, taxes ,sur rémunérations		3 731,43		4 107,57		5 110,00	4 284,78
64111 - Rémunération principale	94	18 896,83	1	040 163,89		1 145 070,00	1 096 002,93
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	1 2	25 968,73		28 375,65		32 250,00	28 080,62
64118 - Autres indemnités	18	33 109,94		218 368,84		247 450,00	225 489,68
64131 - Rémunérations	25	8 304,21		285 971,79		282 200,00	314 375,53
64138 - Autres indemnités		0 223.11		5 497.86		7 300.00	5 224,19
64161 - Emplois-jeunes		18 633,32		10 591,00		-	-
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		19 803.35		275 759.65		306 600.00	293 893.95
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	27	72 702,36		320 949,53		296 000,00	330 758,63
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		18 226,51		19 224,66		88 300,00	20 328,87
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux		-		-		-	6 277,51
6475 - Médecine du travail, pharmacie		273,68		362,22		500,00	408,32
6478 - Autres charges sociales diverses	:	33 208,38		34 061,70		27 950,00	46 543,14
6488 - Autres charges	Ì	1 023.50		2 593.79		3 700.00	920.56
012 - Charges de personnel et	2.08	80 390,16	2	319 012,14		2 566 450,00	2 498 981,11
739115 - Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU		9 215.68		-		2 300 430,00	2 430 301,11
73925 - Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	-	15 543,00		24 769,00		46 000,00	38 241,00
014 - Atténuation de produits		24 758.68		24 769.00		46 000.00	38 241.00
6531 - Indemnités		39 554,99		94 815,21	-	104 570,00	102 506,52
6533 - Cotisations de retraite	`	3 293.76		3 603.24		5 600.00	4 058.29
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale		8 192,14		7 544,87		9 000,00	7 724,36
6535 - Formation		300,00		650,00		2 000,00	
6553 - Service d'incendie	-	16 559,91		18 423,01		19 000,00	12 593,00
6554 - Contributions aux organismes de regroupement		19 397.64		102 447,46		100 510,00	70 626,12
657362 - CCAS		31 000,00		31 000,00		40 000,00	40 000,00
657364 - SPIC		-		-		60 000,00	-
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres	20	08 052,00		192 812,00		179 140,00	188 440,00
658 - Charges diverses de la gestion courante		96.08		107,37		150.00	-
65 - Autres charges de gestion	4	76 446,52		451 403,16		519 970,00	425 948,29
66111 - Intérêts réglés à l'échéance		52 493,89		186 171.88		195 000.00	172 231,89
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		31 289,86	-	9 641,74	-	10 000,00	- 9 960,66
668 - Autres charges financières	Ì	-		-		5 000,00	-
66 - Charges financières	10	3 783.75		176 530.14		190 000.00	162 271.23
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		67.90		170 000,11		-	-
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)		551,40				_	398,40
678 - Autres charges exceptionnelles		-		_		10 000,00	9 468.00
67 - Charges exceptionnelles		619,30		-		10 000,00	9 866,40
022 - Dépenses imprévues		020,00		_		60 580.00	-
022 - Dépenses imprévues		_				60 580,00	_
023 - Virement à la section d'investissement				_		2 080 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement 023 - Virement à la section d'investissement		_				2 080 000,00 2 080 000,00	_
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	-	33 340,45				_ 300 030,00	
676 - Différences sur réalisat° (positives) transférées en invest.	_	2 500,00					
6811 - Dotations aux amort, des immos incorporelles et corporelles	2	71 987,60		298 320,97		350 000,00	341 247,11
						220 000,00	J-1 4-71,11
042 - Opérations d'ordre de	3(9 066.65		298 320.97		350 000.00	341 247.11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	763 688,81	-	2 076 999,93	2 076 999,93
	763 688,81	-	2 076 999,93	2 076 999,93
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	117 240,17	151 263,93	167 500,00	41 754,36
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 211,00	931,00		2 144,00
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	9 611,16	5 658,44		
013 - Atténuation de charges	129 062,33	157 853,37	167 500,00	43 898,36
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	22 520,00	12 020,00	13 500,00	6 120,00
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	17 261,00	9 987,00	600,00	2 440,00
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	6 168,45	7 900,25	7 000,00	7 222,50
70631 - A caractère sportif	3 725,00	2 360,00	1 000,00	680,00
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	97 842,88	78 506,14	95 000,00	80 791,74
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	212 977,42	174 463,60	209 500,00	211 073,30
70848 - aux autres organismes		3 922,34	-	5 366,82
70872- Par des budgets annexes		22.272.24	200.00	143 200,21
70878 - par d'autres redevables	61 414,74	32 073,81	300,00	31 941,13
7088 - Autres produits d'activité	424.000.40	495,50	225 000 00	400 005 70
70 - Produits des services	421 909,49	321 728,64	326 900,00	488 835,70
73111 - Taxes foncières et d'habitation	1 849 163,00	1 912 353,00	2 070 000,00	1 994 748,00
7321 - Attribution de compensation	293 078,00 113 746,00	293 078,00 113 746,00	293 000,00 113 000.00	293 078,00 113 746,00
7322 - Dotation de solidarité communautaire 7336 - Droits de place	4 258,00	4 510,00	4 300,00	4 263,60
7335 - Droits de place 7343 - Taxe sur les pylônes électriques	35 292,00	36 482,00	36 000,00	37 366,00
7351 - Taxe sur l'électricité	53 382,62	43 642.84	47 000,00	49 504,81
7362 - Taxes de séjour	13 613,74	12 078,26	12 000,00	15 162,82
7363 - Impôt sur les spectacles	144,00	12 070,20	-	
7364 - Prélèvement sur les produits des jeux	792 634,54	753 774,23	733 000,00	744 659,94
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	183 689,85	188 552,30	195 000,00	161 925,43
7388 - Autres taxes diverses	-	168 193,00	60 000,00	-
73 - Impôts et taxes	3 339 001,75	3 526 409,63	3 563 300,00	3 414 454,60
7411 - Dotation forfaitaire	616 931,00	576 064,00	480 000,00	461 203,00
74124 - Dotation d'intercommunalité	43 794,00	44 490,00	44 000,00	47 090,00
74718 - Autres	-	8 460,05	-	15 937,31
7472 - Régions	14 280,00	7 406,70	8 000,00	7 966,00
74748 - Autres communes			5 000,00	ı
74758 - Autres groupements	9 000,00	5 800,00	23 000,00	-
7478 - Autres organismes	273 596,48	270 955,12	287 000,00	303 491,79
7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle	223,00	273,00	300,00	626,00
748313 - Dotation compensat		4 085,00	-	-
748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	19 622,00	-	4 000,00	2 699,00
74832 - Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	-	-	-	-
74833 - Etat/Compensation/C		-	-	-
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr		7 101,00	7 000,00	- 20.550.00
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	6 855,00	20 152,00	15 000,00	30 659,00
7484 - Dotation de recencement	984 301,48	944 786,87	873 300,00	869 672,10
74 - Dotations, subventions et 752 - Revenus des immeubles	214 726,93	193 849,32	184 300,00	192 655,89
758 - Produits divers de gestion courante	18 446,22	18 754,02	20 000,00	21 093,43
75 - Autres produits de gestion	233 173,15	212 603,34	204 300,00	213 749,32
7688 - Autres produits financiers	255 17 5,15	-	-	-
76 - Produits financiers	466 346,30	-	-	_
7711 - Dédits et pénalités perçus	-	-	-	
7718 - Autres produits exceptionnels	-	1 500,00	23 700,07	-
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	19 836,94	23,99	-	9 156,63
775 - Produits des cessions d'immobilisations	5 100,00	-		540,00
7788 - Produits exceptionnels divers	8 464,67	24 877,34	-	19 320,09
77 - Produits exceptionnels	33 401,61	26 401,33	23 700,07	29 016,72
722 - Immobilisations corporelles	-	-		
776 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de	30 740,45		-	
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	27 015,49	-	83 600,00	83 340,27
042 - Opérations d'ordre de	57 755,94	-	83 600,00	83 340,27
TOTAL RECETTES	5 962 294,56	5 189 783,18	7 319 600,00	7 219 967,00
TOTAL DEPENSES	4 429 879,90	4 566 497,45	7 236 000,00	4 770 767,90
	1 532 414,66	623 285,73	Excédent	2 449 199,10

SECTION D'II	N V E S T I S S E M E	N T (DEPENSES)		
Comptes par opérations	Crédits 2015	Réalisés	RAR	TOTAL CA 2015
NON AFFECTE	431 640,00	507 764,39	-	507 764,39
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	120 639,75	120 639,75		120 639,75
020 - Dépenses imprévues	1 000,25			-
1641 - Emprunts en euros	310 000,00	295 336,61		295 336,61
040 - Opérations d'ordre entre sections	83 600,00	83 340,27		83 340,27
041 - Opération d'ordre patrimoniales	9 700,00	8 447,76		8 447,76
110 - Mairie	36 000,00	12 067,20	-	12 067,20
2031 - Frais d'études	-	5 850,00		5 850,00
2051 - Concessions et droits similaires	25 000,00	1 950,00		1 950,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	7 500,00	1 819,20		1 819,20
2313 - Constructions	3 500,00	2 448,00		2 448,00
111 - Réserves foncières	200 000,00	9 179,57	987,06	10 166,63
2111 - Terrains nus	200 000,00	9 179,57	987,06	10 166,63
113 - PATRIMONE ET ENVIRONNEMENT	15 000,00	12 948,57	1 112,51	14 061,08
2117 - Bois et forêts			1 112,51	1 112,51
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	-	8 470,80		8 470,80
2188 - Autres immobilisations corporelles	15 000,00	4 477,77		4 477,77
117 - PLU	28 000,00	4 014,00	-	4 014,00
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation ca	28 000,00	4 014,00		4 014,00
118 - Contrat petite enfance	19 000,00	4 590,89	-	4 590,89
21318 - Autres bâtiments publics	19 000,00	1 482,00		1 482,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	-	3 108,89		3 108,89
119 - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	3 000,00	-	-	-
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00	-		-
130 - EGLISE	25 000,00	2 395,75	-	2 395,75
21318 - Autres bâtiments publics	25 000,00	2 395,75		2 395,75
180 - Bâtiments divers	25 000,00	2 149,37	-	2 149,37
21318 - Autres bâtiments publics	1 950,00	2 149,37		2 149,37
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 550,00	-		-
2188 - Autres immobilisations corporelles	21 500,00	-		-
205 - Ateliers Services Techniques	119 000,00	20 142,06	-	20 142,06
2051 - Concessions et droits similaires	-	2 772,00		2 772,00
21318 - Autres bâtiments publics	84 000,00	1 902,00		1 902,00
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des co	-	12 360,00		12 360,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	35 000,00	3 108,06		3 108,06
210 - Voirie Réseaux	50 000,00	22 993,32	1 797,60	24 790,92
20422 - Privé - Bâtiments et installations	-	2 696,51		2 696,51
2111 - Terrains nus	-	24,00		24,00
2151 - Réseaux de voirie		900,00		900,00
2152 - Installations de voirie	42 810,00	4 659,12	1 797,60	6 456,72
21534 - Réseaux d'électrification	3 990,00	5 850,49		5 850,49
21538 - Autres réseaux		8 863,20		8 863,20
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3 200,00	-	-	-
218 - AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	1 200 000,00	1 066 637,44	2 169,70	1 068 807,14
2031 - Frais d'études	20 810,00			-
2033 - Frais d'insertion	5 000,00			-
2111 - Terrains nus	-	20 000,00		20 000,00
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	-	1 746,10		1 746,10
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	200 000,00	26 936,55		26 936,55
21711 - Terrains nus	-	2 464,54		2 464,54
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	974 190,00	1 015 490,25	2 169,70	1 017 659,95
223 - PLACE DU COLOMBIER	10 000,00	-	-	-
2215 - Terrains bâtis	10 000,00	-		-
226 - CHEMIN SAINT VINCENT	276 064,00	95 623,67	18 176,40	113 800,07
2111 - Terrains nus		5 130,47		5 130,47
2188 - Autres immobilisations corporelles	-	5 400,00		5 400,00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	276 064,00	85 093,20	18 176,40	103 269,60

SECTION D'II	NVESTISSEME	N T (DEPENSES)		
Comptes par opérations	Crédits 2015	Réalisés	RAR	TOTAL CA 2015
228 - ROUTE DE BARBY	55 000,00	26 973,54	-	26 973,54
2041512 - GFP de rattachement - Bâtiments et installations	55 000,00	25 125,54		25 125,54
2152 - Installations de voirie		1 848,00		1 848,00
309 - ETUDES PROGRAMMISTE ET SALLE CULTURELLE	500 000,00	62 378,82	15 684,00	78 062,82
2031 - Frais d'études	2 000,00	10 064,00		10 064,00
2312 - Agencements et aménagements de terrains			15 684,00	15 684,00
2313 - Constructions	-	52 314,82		52 314,82
311 - Ecole Maternelle Bourget	20 000,00	11 056,00	-	11 056,00
21312 - Bâtiments scolaires	20 000,00	11 056,00		11 056,00
312 - Ecole Elémentaire Bourget	20 000,00	1 139,16	-	1 139,16
21312 - Bâtiments scolaires	20 000,00	1 139,16		1 139,16
320 - RESTAURANT SCOLAIRE	11 000,00	9 900,91	-	9 900,91
21312 - Bâtiments scolaires	-	6 321,71		6 321,71
21318 - Autres bâtiments publics	10 000,00	3 579,20		3 579,20
2184 - Mobilier	1 000,00			-
321 - CONTRAT EDUCATIF LOCAL	76 200,00	76 137,60	-	76 137,60
21312 - Bâtiments scolaires	9 100,00	76 137,60		76 137,60
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	67 100,00			-
405 - Salle Polyvalente	27 000,00	5 771,28	-	5 771,28
21318 - Autres bâtiments publics	27 000,00	5 771,28		5 771,28
415 - Parc des Loisirs Plan d'Eau	5 000,00	12,00	1 273,73	1 285,73
2111 - Terrains nus	-	12,00		12,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00			-
2318 - Autres immo corporelles en cours			1 273,73	1 273,73
420 - TENNIS	17 000,00	96,48	-	96,48
2031 - Frais d'études	10 000,00	96,48		96,48
21318 - Autres bâtiments publics	7 000,00			-
426 - Equipements Sportifs - Gymnase	20 000,00	2 349,36	-	2 349,36
21318 - Autres bâtiments publics	20 000,00	-		-
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	-	2 349,36		2 349,36
466 - Médiathèque municipale	9 000,00	1 770,00	-	1 770,00
21318 - Autres bâtiments publics	-	1 770,00		1 770,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	9 000,00			-
510 - POLICE MUNICIPALE	14 500,00	14 309,46	-	14 309,46
21318 - Autres bâtiments publics	5 600,00	4 272,00		4 272,00
2138 - Autres constructions	1 000,00	585,90		585,90
2182 - Matériel transport	·	1 230,88		1 230,88
2183 - Matériel de bureau et informatique	6 900,00	5 871,91		5 871,91
2184 - Mobilier	1 000,00	957,97		957,97
2188 - Autres immobilisations corporelles		1 390,80		1 390,80
511 - PREVENTION SECURITE	69 300,00	-	1	-
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	69 300,00	-		-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 850 064,00	1 972 400,84	41 201,00	2 013 601,84

	SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)					
	Comptes	Crédits 2015	Réalisés			
	Total opérations d'ordre	2 439 700,00	349 694,87			
Opérations	021 - Virement de la section de fonctionneme	2 080 000,00				
d'ordres	040 - Opérations de transferts-amortis	350 000,00	341 247,11			
	041 - Opérations patrimoniales	9 700,00	8 447,76			
	10 - Dotations (hors 1068)	390 704,00	385 548,58			
Recettes	Recettes 10222 - Fonds de compensation TVA financières 10226 - Taxe d'aménagement		199 782,25			
financières			<i>65 126,58</i>			
	1068 - Excédent fonct (N-1) reporté	120 639,75	120 639,75			
	13 - Total des Subventions	461 000,00	142 487,72			
	111 - Réserves foncières	26 000,00	-			
٠	125 - Maison de l'enfance		76 000,00			
Recettes d'équipement	218 - Aménagement du centre ville	241 014,00	13 303,44			
per	Rue Béatrice de Savoie	19 950,00	12 835,44			
dui	Subventions département	110 000,00	-			
d'é	Subvention Chy métropole	94 035,00	-			
ites	Participation casino	17 029,00	-			
ecel	Participation GRDF	-	468,00			
Ž	219 - Logements sociaux	91 986,00	-			
	220 - Rue de l'aviation		53 184,28			
	511 - Prévention sécurité	26 000,00	-			
TC	OTAL Recettes d'investissement	3 291 404,00	877 731,17			

M. MEUNIER Maurice s'étonne que la totalité des crédits ne soient pas dépensés tant en fonctionnement qu'en investissement.

Mme REMY Josette précise que des opérations n'ont pas pu être menées en 2015 du fait de l'attente des subventions et pour l'opération salle culturelle, l'objectif était d'inscrire la volonté de lancer cette opération. Le Plan Pluriannuel d'Investissement sert à lister les opérations et à n'inscrire pour l'année en cours que les opérations susceptibles d'être commencées.

M. GROSJEAN Daniel je préfère avoir des opérations d'inscrites et montrer notre dynamisme plutôt que de n'avoir aucun projet pour la ville.

Arrivée de NADAUD Laurent

Présents : 20 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 27

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion 2015 dressé par le Comptable Public. Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune présenté par Monsieur le maire, après avoir entendu en séance le rapport de Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Présents : 19 Absents : 3 Pouvoirs : 7 Votants : 26

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour:	26
Contre:	0
Abstention:	0

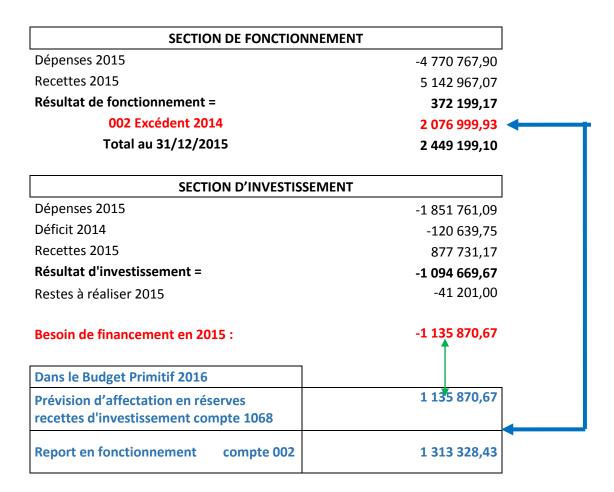
- APPROUVE le compte administratif du budget général de l'année 2015,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

M. le Maire réintègre la salle du conseil

Présents : 20 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 27

201612 Affectation des résultats 2015 du budget de la Commune

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, propose au Conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du budget principal de la commune, comme suit



Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Pour:	27
Contre:	0
Abstention:	0

- D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2015 du budget principal de la commune

DCM 201613 Vote des taux 2016

Le Maire rappelle au Conseil municipal les taux 2015 :

Taxe d'habitation : 8,23 %
Taxe foncière bâties : 16,65 %
Taxe foncière non bâties : 65,45 %

Compte tenu des projets d'investissement importants de la Commune : fin de la phase de la ZAC sur l'année 2016, début du chantier de la salle culturelle et festive.

Compte tenu du faible taux de fiscalité de la Commune par rapport aux communes de la même strate démographique, il est proposé de relever les taux d'imposition de 1,01%.

Le Conseil municipal, après délibération, décide :

Pour:	21
Contre:	6
Abstention:	0

- De voter les taux suivants pour 2016

Taxe d'habitation : 8,31%
Taxe foncière bâties : 16,82%
Taxe foncière non bâties : 66,11%

DCM 201614 Vote des subventions aux associations

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, informe le Conseil municipal des différentes discussions concernant le vote des subventions aux associations. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la répartition suivante pour l'année 2016 :

	Bdg 2014	Bdg 2015	Bdg 2016
ACCA St Hubert	180	Pas de demande	326
Amicale anciens combattants	180	524	554
Association Jumelage Godiasco	1 500	1 250	1 292
Association Cajun Musique	180	640	628
Assoc. Challes Sport Football	2 000	2 130	1 738
Association Parents d'Elèves	1850	868	698
Bad On Challes	8 000	7 226	7 728
Boxing Club	3 000	3 972	3 266
Centre Savoyard de Vol à Voile	2 000	1 900	2 092
Challes Culture Loisirs	1 500	1 618	1 406
Squash Challes	0	1 440	1 604
Challes Taekwondo	700	978	1 178
Club des Aînés Ruraux	600	388	476
Gym Challes Association	180	636	470
Gym volontaire GVM	180	458	436
Karaté Club de Challes	800	812	696
Les Amis du Clap	300	496	508
les Archers du Roc Noir	1 000	1 256	2 456
Challes Canards Sauvages	0	692	446
Tennis Club de Challes les Eaux	1 200	1 640	1 796
Yoga Challes	180	684	700
Sous total	25 530	30 268	31 002
Union sportive La Ravoire/Challes	15 500	8 414	0
Union sportive La Ravoire/Challes		7 000	14 000
Challes Basket	5 500	2 158	2 582
Challes Basket		5 000	4 418
Sous total	21 000	22 572	21 000
Association sportive et culturelle	14 820	19 500	20 650
Office du tourisme	103 672	105 000	80 000
Amicale du Personnel	9 890	7 900	9 810
Centre de gestion FPT 73	200	200	
Collège Jean MERMOZ	-		280
Prévention routière	200	200	200
Sous total	128 782	132 800	110 940
TOTAL	175 312	185 640	162 942,00

Présentation par Mme REMY Josette du devenir des subventions pour 2017 concernant le sport de haut niveau. Elle demande à ce que les élus se prononcent sur cette proposition de conserver ou non le financement actuel de 30 000€.

Mme D'AGOSTIN Danièle apporte les compléments d'informations demandés lors du précédent conseil municipal, à savoir : 2 434 adhérents comprenant 965 Challésiens donc 1 469 extérieurs avec un total de 636 enfants de moins de 18 ans. Notre commune est attractive et attire beaucoup de gens. Sur le financement du niveau national nous ne pouvons pas interdire à une association de monter en puissance ; c'est son dynamisme c'est le désir de l'association mais pas forcément celui de l'élu, nous pouvons aider mais ce ne peut être qu'une aide. Elles auront en face d'elles un aspect financier et les créneaux sur les salles. La commune via les subventions versées peut donner un coup de pouce ; mais il faut surtout que les associations se donnent les moyens.

M. CLANET Jean-Claude précise que 30 000 € pour l'aide au sport de haut niveau est un montant raisonnable. Quand on regarde les budgets des clubs ; les financements publics ne peuvent être supérieurs à 30%.

Mme REMY Josette précise que le badminton se finance uniquement grâce aux finances publiques. M. MEUNIER Maurice précise : « quand Challes jouait en haut niveau la commune finançait à hauteur de 10% et c'était bien ». Les associations ne doivent pas compter que sur les communes. Concernant les créneaux les associations ne décident pas seules.

Mme D'AGOSTIN Danièle nous n'avons plus de salles donc il faudra s'adresser à d'autres communes ; lorsque d'autres créneaux seront nécessaires.

M. GROSJEAN Daniel nous n'avons jamais chiffré le coût des salles et structures mises à disposition des associations, nous allons le quantifier. Notamment concernant le tennis qui reste éclairé tard le soir pour seulement deux joueurs.

Arrivée Mme MELE Antoinette

Présents : 21 Absents : 2 Pouvoirs : 6 Votants : 27

Mme REMY Josette précise qu'Il y aura une réciprocité de financement et de moyens entre les communes de La Ravoire et de Challes : ce que PSA est chargé de proposer aux deux clubs la création d'une entité Challes La Ravoire pour le niveau national où chaque commune abonde au pot et indépendamment chaque commune gère sa propre école de basket.

Mme D'AGOSTIN Danièle La Ravoire ne disposera plus que de deux créneaux horaires qui seront consacrés au national et aux matchs qui se dérouleront dans notre salle polyvalente.

Mme REMY Josette nous attendons le retour des clubs qui se rencontrent ce soir même.

M. CLANET Jean-Claude et M. MEUNIER Maurice trouvent la proposition bonne.

Mme D'AGOSTIN Danièle recherche avant tout l'équité entre les associations.

M. GROSJEAN Daniel propose de passer au vote.

Mme Danièle D'AGOSTIN et M. Thierry DORDOLO sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Présents: 19 Absents: 2 Pouvoirs: 5 Votants: 24

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour:	24
Contre:	0
Abstention :	0

- **De voter** les subventions définies ci-dessus aux associations pour 2016.

Mme Danièle D'AGOSTIN et M. Thierry DORDOLO réintègrent la salle du conseil

Présents : 21 Absents : 2 Pouvoirs : 6 Votants : 27

DCM 201615 Vote du budget primitif 2016 de la Commune

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, présente au Conseil municipal le plan pluriannuel d'investissement 2016-2021. Il est rappelé que le projet de budget primitif 2016 de la Commune a été présenté aux réunions de la commission des finances des 27 janvier, 3, 10 et 19 février 2016 et au Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 17 février 2016.

Présentation du plan pluriannuel d'investissement 2016-2021

Opérations	désignation	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
à créer	Grillage autour du stade de foot			84 000,00			
	Site internet	4 500,00					
	Etude + travaux liaison parking Mairie /						
	Cinéma	6 000,00	36 000,00				
	Changer conduite plomb Mairie	18 000,00					
110	Mairie armoire forte			5 400,00			
	Enlever cheminée Mairie		12 000,00				
	Etude aménagement ancienne mairie			3 600,00			
	Travaux bureaux ancienne salle des			40.000.00			
	mariages	20,000,00		18 000,00			
111	Les Noues	30 000,00 50 000,00					
	Les plantées cadre de vie	2 400,00					
113	éclairages de noel	2 400,00		2 400,00			
	CLSH logiciel	11 500,00		2 400,00			
118	Crèche aménagment cour + jeux	11 300,00	15 000,00	15 000,00			
130	Travaux Eglise	21 600,00	13 000,00	13 000,00			
200	Travaux liés à l'Ad'Ap	22 920,00	25 560,00	151 260,00	68 064,00	27 120,00	114 000,00
	Logiciel Autocad	1 400,00	20 000,00		23 00 1,00		
	conteneurs bacs roulants	3 000,00	3 000,00	3 000,00			
	diagnostic éclairage public + plan +	,	,	,			
	travaux	11 160,00					
	Zéro pesticide	24 000,00					
205	véhicule ST	24 000,00					
	Toiture des services techniques		96 000,00				
	aménagements menuiserie et gestion						
	des stocks des services techniques		30 000,00				
	épareuse		24 000,00				
	remplacement des pavés	30 000,00					
	Rue georges Clémenceau	15 000,00					
	mur parc de Triviers	5 000,00					
210	conteneurs semi enterrés		10 000,00				
	Rue Jean Jaurès		12 000,00				
	Vieille eau		40 000,00				
	le Plan d'Accessibilité de la Voirie		9 900,00				
	Bornes élect	12 000,00					
	ZAC sans barreau	1 595 376					
218	Lacunes	262 800,00					
	Profils études Etude opérationelle ZAC du centre	127 684,00 13 287,00					
	Rachat EPFL Terrain	13 267,00	250 000,00	200 000,00			
226	Saint vincent	18 176,40	230 000,00	200 000,00			
	aménagement espaces verts route de	10 170,40					
255	Barby			12 000,00			
	Salle plurivalente	6 000,00		550,00			
309	Salle plurivalente	1 529 477	2 609 545,20				
200	Ecole maternelle	7 200,00	,				
311	tuyauterie maternelle	24 000,00					
242	Ecole élémentaire	4 000,00					
312	Ecole élémentaire	5 266,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
466	Médiathèque	2 000,00					
400	Médiathèque		2 700,00				
511	Vidéoprotection		82 000,00				
	Régularisation voiries						
	Rue Saint Exupéry						
	Montée du chateau						
à créer	Rue Ernest Pernet Chemin						
	des Primevères						
	Chemin Buisson Rond						
	Rue A. Briand		5 000,00	5 000,00			
		2 22	2 222		=0.000		44.55.
	TOTAUX	3 887 746,42	3 282 705,20	524 660,00	78 064,00	27 120,00	114 000,00

Le Maire présente donc au Conseil municipal le Budget primitif 2016 de la Commune qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Total

Dépenses = 6 269 429,43 € Recettes= 6 269 429,43 €

<u>Investissement</u>

Total

Dépenses = 5 526 353,61 € Recettes = 5 526 353,61 €

M. MEUNIER Maurice que signifie la ligne lacunes sur la PPI. Mme REMY Josette précise que ce sont les travaux non chiffrés dans la ZAC du centre.

Conseil municipal, après délibération, décide :

Pour:	21
Contre:	6
Abstention:	0

- De voter tel que présenté le budget primitif 2016 de la Commune

II - Le budget du camping

DCM 2016 16 Approbation du compte de gestion 2015 du Camping dressé par le comptable public

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du Camping et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer de l'état des restes à payer,

M. le Maire quitte la salle du conseil avant le vote du compte de gestion

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

Pour:	26
Contre :	0
Abstention:	0

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2015,

- 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. le Maire réintègre la salle du conseil

DCM 201617 Présentation et approbation du compte administratif annexe 2015 du Camping

DEPENSES D'EXPLOITATION		2013	2014	201	15
Compte - Désignation		Liquidé	Liquidé	Total Prévu	Liquidé
60221 - Combustibles et carburants		-	-	-	25,83
60225 - Fournitures de bureau		-	-	-	188,28
6061 - Fournitures non stockables (eau, énéergie)		8 782,00	15 742,03	15 000,00	14 016,02
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement		6 113,97	7 463,90	16 000,00	15 032,58
6064 - Fournitures administratives		1 093,15	438,39	1 000,00	359,33
6066 - Carburants		-	41,23	500,00	120,00
6068 - Autres matières et fournitures		5 294,00	8 655,58	8 500,00	6 141,61
6135 - Locations mobilières		1 571,93	2 445,94	10 000,00	7 346,04
6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers		1 882,62	1 522,32	1 500,00	5 231,94
61558 - Autres biens mobiliers		1 245,94	1 786,31	2 000,00	400,00
6156 - Maintenance		1 624,79	3 983,03	4 000,00	3 581,31
618 - Divers		1 789,09	1 918,06	2 000,00	4 555,48
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs		36,10	-	50,00	-
6231 - Annonces et insertions		1 045,00	2 494,00	3 000,00	2 221,50
6232 - Echantillons		-	800,00	900,00	-
6256 - Missions		-	166,90	200,00	-
6257 - Réceptions		-	41,67	50,00	-
6261 - Frais d'affranchissement		46,61	-	500,00	13,55
6262 - Frais de télécommunications		1 182,97	1 296,22	1 500,00	1 945,11
627 - Services bancaires et assimilés		218,86	184,08	50,00	209,00
6281 - Concours divers (cotisations)		657,57	409,67	500,00	264,00
6288 - Autres		22,02	-	500,00	1 045,70
6353 - Impôts indirects		131,00	133,00	200,00	136,00
637 - Autres impôts, taxes			0,39		
011 - Charges à caractère général		32 737,62	49 522,72	67 950,00	62 833,28
6218 - Autre personnel extérieur		66 140,79	48 124,17	-	82 769,17
6411 - Salaires, appointements, commissions de base			1	90 000,00	-
648 - Autres charges de personnel			617,15		
012 - Charges de personnel et		66 140,79	48 741,32	90 000,00	82 769,17
022 - Dépenses imprévues				3 000,00	-
02 - Dépenses imprévues		-	-	3 000,00	-
023 Virement à la section investissement		-	1	70 000,00	-
023 Virement à la section investissement		-	-	70 000,00	-
6811-Dotations aux amortissement		4 770,61	10 367,05	30 000,00	17 576,97
042-Opérations d'ordre		4 770,61	10 367,05	30 000,00	17 576,97
658 - Charges diverses de la gestion courante		95,44	95,06	300,00	120,20
65 - Autres charges de gestion		95,44	95,06	300,00	120,20
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gesti-	on	28,02	-	2 050,00	1 412,02
67 - Charges exceptionnelles		28,02	-	2 050,00	1 412,02
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		103 772,48	108 726,15	263 300,00	164 711,64

RECETTES D'EXPLOITATION		2013	2014	2015	
002 - Résultat d'exploitation reporté	П	56 966,00	45 000,00	52 192,00	52 192,00
002 - Résultat d'exploitation reporté		56 966,00	45 000,00	52 192,00	52 192,00
7088- Autres produits d'activité		136 089,32	129 962,49	145 000,00	148 672,12
70 - Produits des services		136 089,32	129 962,49	145 000,00	148 672,12
74 - Subventioins d'exploitation				60 000,00	-
74 - Dotations, subventions et		-	-	60 000,00	-
753 - Reversement taxe de séjour		6 120,00	5 591,50	6 000,00	6 154,50
758 - Produits divers de gestion courante		4,44	10,92		0,82
75 - Autres produits de gestion		6 124,44	5 602,42	6 000,00	6 155,32
7688 - Autres produits financiers					
76 - Produits financiers		-	-	-	-
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)		212,66	102,10	-	70,27
778 - Autres produits exceptionnels			1 122,00	108,00	462,56
77 - Produits exceptionnels		212,66	1 224,10	108,00	532,83
RECETTES		199 392,42	181 789,01	263 300,00	207 552,27
DEPENSES		103 772,48	108 726,15	263 300,00	164 711,64
RESULTAT		95 619,94	73 062,86	Exédent	42 840,63

Compte	SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2015
	Dépenses	78 743,18	26 808,65
001	Résultat investissement reporté	49 093,58	16 156,19
2050	Immobilisations incorporelles	1 600,00	
022	Charges et dépenses imprévues		
2115	Terrains	28 049,60	
2135	installations à caractère spécifique	0,00	
2183	Matériel de bureau et informatique		
2184	Mobilier		2 916,55
2188	Autres	0,00	5 143,91
2313	Constructions		2 592,00
	Recettes	62 586,99	38 447,83
001	Résultat investissement reporté	0,00	0,00
040	Amortissements	10 367,05	17 576,97
2805	Concessions		1 220,00
28135	Installations		7 267,81
28153	Installations à caractère spécifique		3 356,15
28184	Mobilier		361,57
28188	Autres	0,00	5 371,44
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	50 619,94	20 870,86
21	immobilisations corporelles	1 600,00	
1315	Subvention d'investissement reçue	0,00	
021	Virement section exploitation		
	Solde	-16 156,19	11 639,18

Mme REMY Josette, Première Adjointe, Présidente de séance, retrace les dépenses et recettes de l'année 2015 dont le résultat définitif se traduit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	Réalisés	Investissement	Réalisés
Dépenses	- 164 711,64 €	Dépenses	- 10 652,46 €
Recettes	+ 155 360,27 €	Déficit 2014	- 16 156,19 €
Excédent 2014	+ 52 192,00 €	Recettes	+ 38 447,83 €
Solde	+ 42 840,63 €	Solde	+ 11 639,18 €

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion 2015 dressé par le Comptable Public.

M. GROSJEAN Daniel précise que le camping comprend moins de 100 places mais avec des conditions draconiennes et nos locaux ne sont plus adaptés à ce que veulent les campeurs actuellement. Il y a un problème à gérer qui va couter cher, et nous devons avoir du personnel qualifié pour gérer cette structure. Nous travaillons actuellement sur ce dossier et préciser comment nous allons fonctionner. L'objectif initial était de faire fonctionner le camping et la salle polyvalente. Actuellement ce n'est plus possible de gérer les deux structures en même temps; notamment avec l'extension de la salle polyvalente. Comment conserver un camping trois étoiles et des salles d'activités pour les associations.

M. MEUNIER Maurice avez-vous réfléchi à des solutions plus pertinentes que la régie municipale ? M. MULLER Claude nous avons deux années d'étude notamment avec Chambéry Métropole. Cela n'existe pas en intercommunalité.

Mme REMY Josette précise que c'est le seul camping sur l'agglomération, donc nous verrons dans le cadre du transfert de la compétence office de tourisme.

M. MEUNIER Maurice c'est avant tout un service commercial.

Mme REMY Josette c'est difficile d'avoir des employés municipaux sur une activité commerciale.

M. MULLER Claude nous avons un couple performant. Ils portent le camping, et nous allons arriver à travailler avec eux.

M. GROSJEAN Daniel nous avons plus de 25% des clients qui sont des curistes et c'était l'objectif de départ de ce camping municipal.

M. le Maire quitte la salle du conseil avant le vote du compte administratif.

Présents : 20 Absents : 3 Pouvoirs : 6 Votants : 26

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

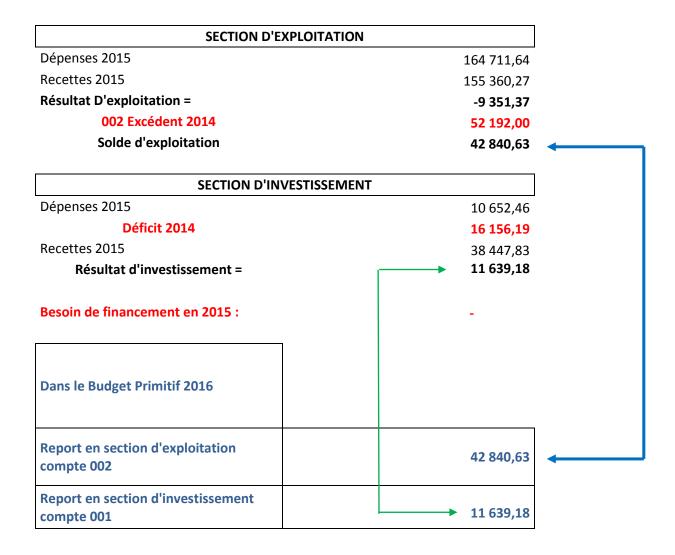
Pour:	26
Contre:	0
Abstention:	0

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe du Camping dressé par GROSJEAN Daniel, Maire, qui se retire de la réunion du Conseil, conformément à la réglementation en vigueur, et ne prend pas part aux délibérations et vote du compte administratif.

M. le Maire réintègre la salle du conseil

DCM 201618 Affectation des résultats 2015 du budget annexe du camping

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, propose au Conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe du camping, comme suit :



Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour:	27
Contre:	0
Abstention:	0

- APPROUVE les affectations de résultats de l'exercice 2015 du budget annexe du camping

DCM 2016 19 Vote du budget primitif annexe 2016 du Camping

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, présente au Conseil municipal le projet de budget primitif annexe 2016 du Camping. Ce budget a été présenté à la commission des finances du 10 et 19 février 2016 et au Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 17 février 2016.

Le Maire propose au Conseil municipal le budget primitif annexe 2016 du Camping qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses = 197 007,32 € Recettes = 197 007,32 €

	SECTION d'EXPLOITATION	2016
Sens	Compte - Désignation	Total prévu
D	6061 - Fournitures non stockables (eau, énéergie)	14 000,00
D	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 000,00
D	6064 - Fournitures administratives	500,00
D	6068 - Autres matières et fournitures	6 200,00
D	6135 - Locations mobilières	7 400,00
D	6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers	4 500,00
D	61558 - Autres biens mobiliers	400,00
D	6156 - Maintenance	3 600,00
D	618 - Divers	4 555,00
D	6231 - Annonces et insertions	2 222,00
D	6262 - Frais de télécommunications	1 950,00
D	627 - Services bancaires et assimilés	200,00
D	6281 - Concours divers (cotisations)	264,00
D	6288 - Autres	1 050,00
D	6353 - Impôts indirects	136,00
	011 - Charges à caractère général	56 977,00
D	6218 - Autre personnel extérieur	84 988,00
	012 - Charges de personnel et	84 988,00
	022 - Dépenses imprévues	-
	02 - Dépenses imprévues	-
	023 Virement à la section investissement	34 921,32
	023 Virement à la section investissement	34 921,32
D	6811-Dotations aux amortissement	20 000,00
	042-Opérations d'ordre	20 000,00
D	658 - Charges diverses de la gestion courante	121,00
	65 - Autres charges de gestion	121,00
	67 - Charges exceptionnelles	-
	TOTAL DEPENSES	197 007,32
R	002 - Résultat d'exploitation reporté	42 853,32
	002 - Résultat d'exploitation reporté	42 853,32
R	7088- Autres produits d'activité	148 000,00
	70 - Produits des services	148 000,00
	74 - Dotations, subventions et	-
R	753 - Reversement taxe de séjour	6 154,00
	75 - Autres produits de gestion	6 154,00
	76 - Produits financiers	-
	77 - Produits exceptionnels	-
	·	
	RECETTES	197 007,32

Section d'Investissement

Dépenses = 148 166,50 € Recettes = 148 166,50 €

Article	SECTION d'INVESTISSEMENT	Prévu 2016
	Dépenses	148 166,50
001	Résultat investissement reporté	
2050	Immobilisations incorporelles	
022	Charges et dépenses imprévues	
2115	Terrains	
2135	installations à caractère spécifique	146 966,50
2183	Matériel de bureau et informatique	1 200,00
2184	Mobilier	
2188	Autres	
2313	Constructions	
	Recettes	148 166,50
001	Résultat investissement reporté	11 639,18
040	Amortissements	20 000,00
2805	Concessions	1 300,00
28135	Installations	6 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	4 000,00
28184	Mobilier	2 000,00
28188	Autres	6 700,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
21	immobilisations corporelles	
1315	Subvention d'investissement reçue	81 606,00
021	Virement section exploitation	34 921,32

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

Pour:	27
Contre:	0
Abstention :	0

- **Vote** le budget primitif annexe 2016 du Camping

III - Le budget du cinéma

201620 Approbation du Compte de gestion annexe 2015 du Cinéma dressé par le comptable public

Mme Josette REMY, première adjointe au maire déléguée aux finances, informe le conseil municipal du rapport suivant : de Mme BERNARDIN, receveur municipal, qui a transmis les comptes de gestion du cinéma pour l'exercice 2014.

Le maire invite le conseil à approuver ce compte de gestion du budget du cinéma avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion du cinéma pour l'exercice 2014, présenté par le receveur municipal,

Vu de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Vu l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Vu la comptabilité des valeurs inactives ;

M. le Maire quitte la salle du conseil avant le vote du compte de gestion.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

Pour:	26
Contre :	0
Abstention:	0

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du cinéma de l'année 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

M. le Maire réintègre la salle du conseil

DCM 201621 Présentation et approbation du Compte administratif annexe 2015 du Cinéma

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, présidente de séance, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

	CINEMA							
	SECTION D'EXPLOITATION	201	3	2014			2015	
Sens	Compte - Désignation	Total Prévu	Liquidé	Total Prévu	Liquidé		Total Prévu	Liquidé
D	60225 - Fournitures de bureau	_	_	-	-	H		
D	60611 - Eau et Assainissement	50,00	137,19	140,00	147,92		200,00	210,13
D	60612 - Energie- Electricité	6 000,00	4 802,74	5 500,00	4 226,73		4 000,00	4 585,94
D	60631 - Fournitures d'entretien	3 000,00	1 790,30	2 500,00	938,27		2 000,00	343,13
D	60632 - Fourniture de petits équipements 6064 - Fournitures administratives	1 500,00 1 000,00	1 275,53	100,00	104,27 511,07	H	150,00 750,00	371,64 1 702,40
D	6066 - Carburants	-	-	1300,00	511,07		750,00	1702,10
D	6068 - Autres matières et fournitures	1 500,00	1 509,20	2 000,00	1 128,65		1 500,00	1 231,09
D	6135 - Locations mobilières	74 007,00	45 125,54	70 000,00	73 876,61	Ш	76 000,00	68 329,10
D	61522 - Bâtiments 61558 - Autres biens mobiliers	6 500,00 1 100,00	1 922,00	2 500,00	960,50		5 000,00 1 200,00	1 150,65
D	6156 - Maintenance	3 500,00	2 305,48	3 000,00	2 509,18	H	3 000,00	2 933,34
D	616- Primes d'assurances	-	662,89	1 000,00	741,54		1 000,00	775,90
D	6182 - Documentation générale	1 000,00	-	-	770,26		1 000,00	390,79
D	6188 - Autres frais divers	3 000,00	1 882,86	2 500,00	2 273,91	Ш	2 500,00	3 158,43
D	6228 - Divers	2 500,00	2 200 04	3,000,00	2.000.20	H	2 500 00	2 000 02
D D	6231 - Annonces et insertions 6232 - Fêtes et Cérémonies	3 320,00 500,00	2 399,94 317,53	3 000,00	2 069,39 229,25	H	2 500,00 500,00	3 089,03 61,07
D	6251 - Voyages et Déplacements	30,00	-	50,00	13,00	Ħ	50,00	34,65
D	6256 - Missions							,
D	6257 - Réceptions					Ш		
D	6261 - Frais d'affranchissement	2 593,00	411,02	700,00	519,39	H	700,00	545,02
D	6262 - Frais de télécommunications 627 - Services bancaires et assimilés					H		
D	6281 - Concours divers (cotisations)	2 000,00	309,11	-	246,54		500,00	315,14
D	6282 - Frais de gardiennage	·	·	2 000,00	-		,	
D	6283 - Frais nettoyage des locaux						-	475,00
D	62878 - A d'autres organismes	-	150,79			Ш		
D	6288 - Autres 6353 - Impôts indirects					H		
D	637 - Autres impôts, taxes	21 274,00	16 087,34	17 910,00	17 583,97		16 500,00	16 029,92
D	os riacies impors, rancom	2127 1,00	10 007,51	17 310,00	17 303,37		10 300,00	10 023,32
	011 - Charges à caractère général	134 374,00	81 089,46	115 000,00	108 850,45		119 050,00	105 732,37
D	6218 - Autre personnel extérieur	45 000,00	42 876,13		45 910,26	Ш	60 500,00	60 431,04
D	6411 - Salaires, appointements, commissions de base 648 - Autres charges de personnel			46 000,00		H		
U	012 - Charges de personnel et	45 000,00	42 876,13	46 000,00	45 910,26	H	60 500,00	60 431,04
	022 -Dépenses imprévues	.5 555,55	12 07 0,120	5 000,00	-	П	9 938,91	-
	02 - Dépenses imprévues	-	-	5 000,00	-		9 938,91	-
	023 Virement à la section investissement	7 203,00	-	34 884,00	-	Ш	13 911,09	-
D	023 Virement à la section investissement 6811-Dotations aux amortissement	7 203,00 9 907,00	9 367,00	34 884,00 12 000,00	10 327,53	H	13 911,09 12 000,00	- 11 756,53
D	042-Opérations d'ordre	9 907,00	9 367,00	12 000,00	10 327,53	H	12 000,00 12 000,00	11 756,53
D	6535 - Formation	3301,00	3 301,00	11 000,00	10 027,00		12 000,00	11700,00
D	658 - Charges diverses de la gestion courante	116,00	0,09	116,00	-			
	65 - Autres charges de gestion	116,00	0,09	116,00	-	H	-	-
	67 - Charges exceptionnelles	100 000 00	122 222 60	242.000.00	165.000.24	H	315 400 00	177.040.04
	DEPENSES	196 600,00	133 332,68	213 000,00	165 088,24	H	215 400,00	177 919,94
R	002 - Résultat d'exploitation reporté	36 428,00	36 428,87	52 828,00	52 828,64	Ħ	54 702,42	54 702,42
	002 - Résultat d'exploitation reporté	36 428,00	36 428,87	52 828,00	52 828,64		54 702,42	54 702,42
R	70632 - A caractère de loisirs	152 079,00	140 605,14	152 079,00	157 962,55	L	160 000,00	138 839,81
n	70 - Produits des services	152 079,00	140 605,14	152 079,00	157 962,55	H	160 000,00	138 839,81
ĸ	7478 - Autres organismes 74 - Dotations, subventions et	-	1 285,43 1 285,43		1 018,40 1 018,40	H	697,58 697,58	940,05 940,05
R	753 - Reversement taxe de séjour		1 200,40		1 010,40	H	037,38	340,03
R	758 - Produits divers de gestion courante	-	1,13	-	1,50			2,49
	75 - Autres produits de gestion	-	1,13	-	1,50		-	2,49
n	76 - Produits financiers	-	-	- 242.00	120.02	H	-	-
ĸ	7788 - Produits exceptionnels divers 77 - Produits exceptionnels	_	-	243,00 243,00	138,82 138,82	H	_	_
R	777 - Quote-part des subventions	8 093,00	7 840,75	7 850,00	7 840,75	H	8 000,00	7 840,75
	042 - opération d'ordre de transfert	8 093,00	7 840,75	7 850,00	7 840,75		8 000,00	7 840,75
	RECETTES	196 600,00	186 161,32	213 000,00	219 790,66		215 400,00	202 325,52
	DEPENSES	196 600,00	133 332,68	213 000,00	165 088,24		215 400,00	177 919,94
	RESULTAT	Excédent Recettes	52 828,64	Excédent Recettes			Excédent Dépenses	24 405,58
_	ADDITION DECIDING TO THE PROPERTY OF THE PROPE							

	·		
Article	INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2015
	Dépenses	18 001,90	12 038,83
001	Résultat investissement reporté	0,00	
	Opération d'ordre de transfert entre		
040	sections		
13	Subventions	7 840,75	7 840,75
20	Immo incoporelles		557,75
21	Travaux achats investissement	10 161,15	3 640,33
2313	Construction		
	Recettes	18 290,81	12 045,44
001	Résultat investissement reporté	7 963,28	288,91
	Opération d'ordre de transfert entre		
040	sections	10 327,53	11 756,53
1068	Excedent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
021	Virement de section fonctionnement		0,00
	Solde	288,91	6,61

Le compte administratif annexe du cinéma de l'exercice 2015, a été remis aux conseillers municipaux. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget annexe du cinéma de l'année écoulée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, rapporte le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. GROSJEAN Daniel, Maire.

Mme REMY Josette, donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, qui est résumé par les tableaux ci-joints. Constate pour la comptabilité du budget annexe du cinéma les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion 2015 dressé par le Comptable Public.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31.

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 du cinéma présenté par Monsieur le maire, Après avoir entendu en séance le rapport de Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, et après avoir répondu à la question suivante :

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

Pour:	26
Contre:	0
Abstention:	0

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe du cinéma de l'année 2015,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

M. le Maire réintègre la salle du conseil

201622 Affectation des résultats 2015 du budget du cinéma

Mme REMY Josette, première adjointe au maire déléguée aux finances, propose au Conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe du cinéma, comme suit :

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses 2015	177 919,94	
Recettes 2015	147 623,10	
Résultat D'exploitation =	-30 296,84	
002 Excédent 2014	54 702,42	
Solde d'exploitation	24 405,58	

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses 2015	12 038,83	
Recettes 2015	11 756,53	
001 Excédent 2014	288,91	
Résultat d'investissement =	6,61	

Besoin de financement en 2015 :

24 405,58
6.61

Pour:	27
Contre:	0
Abstention:	0

- APPROUVE les affectations de résultats de l'exercice 2015 du budget annexe du cinéma

201623 Présentation et vote du budget primitif annexe 2016 du Cinéma

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif annexe 2016 du Cinéma :

Section de fonctionnement

Dépenses = 193 305,58 € Recettes = 193 305,58 €

	BUDGET DU CINEMA	
	SECTION D'EXPLOITATION	2016
Sens	Compte - Désignation	Total Prévu
D	60611 - Eau et Assainissement	220,00
D	60612 - Energie- Electricité	4 600,00
D	60631 - Fournitures d'entretien	350,00
D	60632 - Fourniture de petits équipements	380,00
D	6064 - Fournitures administratives	1 700,00
D	6068 - Autres matières et fournitures	1 250,00
D	6135 - Locations mobilières	70 000,00
D	6156 - Maintenance	3 000,00
 D	616- Primes d'assurances	780,00
<u>-</u> D	6182 - Documentation générale	400,00
<u>D</u>	6188 - Autres frais divers	3 200,00
D	6231 - Annonces et insertions	3 100,00
D D	6232 - Fêtes et Cérémonies	70,00
<u>D</u>	6251 - Voyages et Déplacements 6261 - Frais d'affranchissement	35,00
D D		550,00
<u>D</u>	6281 - Concours divers (cotisations)	316,00
D	637 - Autres impôts, taxes	16 100,00
	011 - Charges à caractère général	106 051,00
D	6218 - Autre personnel extérieur	62 807,00
	012 - Charges de personnel et	62 807,00
	022 - Dépenses imprévues	-
	02 - Dépenses imprévues	-
	023 Virement à la section investissement	9 447,58
	023 Virement à la section investissement	9 447,58
D	6811-Dotations aux amortissement	15 000,00
	042-Opérations d'ordre	15 000,00
	65 - Autres charges de gestion	-
	67 - Charges exceptionnelles	-
	DEPENSES	193 305,58
R	002 - Résultat d'exploitation reporté	24 405,58
	002 - Résultat d'exploitation reporté	24 405,58
R	70632 - A caractère de loisirs	160 000,00
R	7088- Autres produits d'activité	100 000,00
11	70 - Produits des services	160 000,00
D		•
R	7478 - Autres organismes	900,00
	74 - Dotations, subventions et	900,00
	75 - Autres produits de gestion	-
	76 - Produits financiers	-
	77 - Produits exceptionnels	-
	·	
R	777 - Quote-part des subventions	8 000,00
R	·	8 000,00 8 000,00 193 305,58

Section d'investissement

Dépenses = 24 454,19 € Recettes = 24 454,19 €

Article	SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2016
	Dépenses	24 454,19
001	Résultat investissement reporté	
	Opération d'ordre de transfert entre	
040	sections	8 000,00
13	Subventions	
20	Immo incoporelles	
21	Travaux achats investissement	5 500,00
2313	Construction	10 954,19
	Recettes	24 454,19
001	Résultat investissement reporté	6,61
	Opération d'ordre de transfert entre	
040	sections	15 000,00
1068	Excedent de fonctionnement capitalisé	
021	Virement de section fonctionnement	9 447,58
	Solde	-

M. GROSJEAN Daniel remercie M. ESTEVE Patrick pour son investissement pour le cinéma municipal, notamment cette année 2015 en raison des mouvements de personnels et le maintien de l'ouverture du cinéma.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

Pour:	27
Contre:	0
Abstention:	0

- Vote le budget primitif annexe 2016 du Cinéma

IV – Autres décisions

DCM 201624 IRVE SAVOIE - Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electrique et Hybrides – Engagement de gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et de transmission des données d'utilisation.

Rapport de présentation

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2015, la commune avait sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre du programme Véhicule du futur (Programme des Investissements d'Avenir opéré par l'ADEME) pour l'aider à financer les bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides qu'elle souhaitait installer sur son territoire. Ainsi, le dossier savoyard de candidature a fait l'objet d'un collectif rassemblant 5 EPCI et 10 communes, ces dernières étant regroupées derrière le SDES.

Le dossier a été déposé le 14 décembre dernier, a reçu un avis favorable du Comité de Pilotage du Programme Véhicules du Futur le 22 janvier, et fait l'objet d'une décision positive du premier Ministre en date du 27 janvier 2016. Les conventions corrélatives sont en cours de signature. Toutefois, elles prévoient qu'aucun versement de l'aide ne pourra être effectué tant que le bénéficiaire n'aura pas remis à l'ADEME la décision de l'assemblée délibérante de la collectivité sur le territoire de laquelle seront déployées la ou les bornes, actant l'engagement de cette dernière d'assurer, dans les six (6) mois suivant la notification de la Convention¹, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, et ce pendant une durée minimale de deux (2) ans.

En outre, afin d'anticiper les changements et d'adapter l'offre à la demande, les bénéficiaires de l'aide de l'Etat doivent s'engager, sauf impossibilité démontrée, à fournir à l'ADEME les données d'utilisation et de fréquentation des infrastructures de recharge pendant une durée d'exploitation de 2 ans à compter de la fin du projet de déploiement. Il parait utile de préciser ici que lesdites données pourront également être mises de manière pérenne à la disposition d'autres dispositifs publics, éventuellement locaux, de manière qu'en les combinant avec d'autres données, elles concourent à l'amélioration de futurs projets publics, collectifs ou d'innovation.

Pour la Savoie, ledit projet de déploiement doit s'achever fin 2017. Les deux engagements précédemment décrits doivent donc être pris sur une période courant de la date de mise en service des premières bornes en Savoie jusqu'à la fin de l'année 2019.

Vu le cahier des charges de l'appel à projet IRVE et les clauses de la convention de financement proposée pour la mise en œuvre des financements accordés par l'Etat

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide que :

Pour:	27
Contre :	0
Abstention:	0

<u>Article 1</u>: les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, bénéficieront de la gratuité du stationnement sur la commune, pour ceux des emplacements qui sont gérés directement par la collectivité, et ce pendant une durée minimale de deux (2) ans à compter de la présente délibération et au moins jusqu'au 31 décembre 2019.

28

¹ Il s'agit donc de délibérer avant fin juillet 2016 pour les communes et EPCI du collectif Savoie.

Article 2: Afin d'anticiper les changements et d'adapter l'offre à la demande, les données d'utilisation et de fréquentation des infrastructures de recharge seront fournies à l'ADEME ou son substitut représentant l'Etat pendant une durée d'exploitation de 2 ans à compter de la fin du projet de déploiement, soit à compter de la présente délibération jusqu'au 31 décembre 2019. Les disposities pourront également être mises de manière permanente à la disposition d'autres dispositifs publics, éventuellement locaux, de manière qu'en les combinant avec d'autres données, elles concourent à l'amélioration de futurs projets publics, collectifs ou d'innovation.

201625 Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire d'une salle culturelle

Consécutivement à l'organisation d'un jury de concours pour recruter un architecte, l'agence Nicolas C. Guillot a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une salle culturelle en extension du gymnase existant.

La ville de Challes-les-Eaux, en tant que maître d'ouvrage, a constitué à cet effet un dossier de demande de Permis de Construire de ce nouvel équipement.

Afin de permettre son dépôt auprès des services instructeurs de Chambéry Métropole, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser le dépôt des pièces par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité:

Pour:	27
Contre:	0
Abstention:	0

- **AUTORISE,** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de permis de construire d'une salle culturelle
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

201626 Camping municipal: tarifs et calendrier de la saison 2016

Monsieur Claude MULLER, Adjoint au Maire propose au Conseil municipal de fixer pour 2016 :

- les dates d'ouverture et de fermeture du camping : du 9 avril au 25 septembre 2016.
- le calendrier de basse saison et de haute saison suivant :
 - Basse saison : du 9 avril au 2 juillet 2016 et du 28 août au 25 septembre 2016
 - Haute saison : du 3 juillet au 27 août 2016
- la modification du forfait membre ACSI (Auto Camper Service International) :

Ce service édite un guide de campings labellisés, les adhérents bénéficient de réductions sur leur séjour.

Tarif 2015 : 14 € TTC Tarif 2016 : 15 € TTC

- Les autres tarifs, approuvés par délibérations du Conseil municipal du 3 décembre 2014 et du 25 juin 2015 restent inchangés.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité

Pour:	27
Contre:	0
Abstention:	0

VALIDE les propositions ci-dessus.

201627 Commission culturelle : création d'une régie de recettes et d'avance

Mme REMY Josette rappelle au Conseil municipal qu'une régie de recettes pour la commission culturelle municipale a été instaurée par délibération du 19 décembre 2002.

Le 5 février 2016 M. Jean-Marc BLOCH a donné une conférence/débat à la médiathèque de Challes Les Eaux « Itinéraire d'un flic pas comme les autres ».

Les frais de transport de M. BLOCH, d'un montant de 152,70 € ont été avancés par M. DONZEL Julien, Adjoint au Maire et doivent lui être remboursés.

Pour permettre un fonctionnement plus simple et plus adéquat de cette régie, il convient de créer une régie de recettes et d'avance pour la commission culturelle municipale, permettant ainsi le remboursement des frais de transports et d'hébergement des intervenants de la commission.

M. DONZEL Julien quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité

Pour:	26
Contre:	0
Abstention:	0

- **Autorise** le remboursement des frais de transport de M. Jean-Marc BLOCH d'un montant de 152,70 € à M. Julien DONZEL
- **Procède** à la création d'une régie de recettes et d'avance pour la commission culturelle municipale.

M. DONZEL Julien réintègre la salle du conseil municipal.

<u>DCM 201628 RD 9 à Challes-les-Eaux : Travaux réalisés sur route départementale sous maîtrise d'ouvrage communale – convention avec le Département de la Savoie.</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Centre figurent les travaux d'aménagement de la rue Béatrice de Savoie (RD9).

S'agissant de travaux sur route départementale réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, il convient de signer avec le Département de la Savoie, la convention suivante :

Entre la Commune de Challes-les-Eaux représentée par Monsieur Daniel GROSJEAN, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du....., Ci-après dénommée « la Collectivité » D'une part,

Et le Département de la Savoie, représenté par Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil départemental, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 26 avril 2013, Ci-après dénommé « le Département » D'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Article 1 - Objet de la convention

Dans le cadre de la réalisation par la Collectivité de travaux sur la route départementale (RD) 9 du PR 6+191 à 6+407 – Rue Béatrice de Savoie - la présente convention fixe d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la Collectivité et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Article 2 – Définition des ouvrages, maîtrise d'ouvrage et domanialité

Les ouvrages et équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, consistent à l'aménagement de la rue Béatrice de Savoie dans le cadre de l'opération de la ZAC du centre-ville :

- Aménagement des trottoirs
- Aménagement de passages piétons

La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine public, dans le cadre des dispositions du règlement de la voirie départementale en vigueur. Elle est délivrée à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit réel à son titulaire.

Article 3 – Prescriptions techniques et conformité

Les travaux réalisés par la Collectivité sont conformes aux plans et documents respectifs contenus dans le dossier transmis au Département par la Collectivité et référencé 2016-006-SES et sont exécutés selon les prescriptions fixées lors des différentes réunions de préparation du dossier.

L'achèvement et la conformité des travaux exécutés sont vérifiés et constatés contradictoirement. Cette vérification fait l'objet d'un procès-verbal de remise d'ouvrage signé par un représentant de chaque cosignataire de la présente convention.

Article 4 - Responsabilité

Pendant toute la réalisation des travaux et après leur achèvement, la Collectivité demeure responsable de la sécurité des usagers de la route départementale et de ses dépendances.

Ainsi, la Collectivité est responsable des accidents de toute nature qui peuvent résulter de la réalisation de ses travaux ou d'un défaut d'entretien. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 – Prévention des risques et sécurité des chantiers

La chaussée de la section concernée par les travaux d'aménagements peut contenir de l'amiante. Dans le cadre des mesures de prévention des risques et de la sécurité des chantiers, la Collectivité doit prendre à ses frais les dispositions nécessaires pour vérifier l'absence d'amiante et le cas échéant, demander à l'intervenant d'appliquer le protocole réglementaire de retrait de matériaux amiantés (extraction, transport, mise en décharge agrée).

Article 6 – Surveillance et entretien des équipements

Dès signature par la Collectivité et le Département du procès-verbal attestant l'achèvement des travaux et la conformité des équipements réalisés :

- le Département assure l'entretien de la chaussée de la route départementale, exceptés les revêtements particuliers (de type béton désactivé, pavés, enrobé grenaillé...) dont l'entretien incombe à la Collectivité.
- la Collectivité assure la surveillance et l'entretien de l'ensemble des autres équipements.

Article 7 – Modifications apportées aux équipements

Toute modification envisagée par la Collectivité doit impérativement faire l'objet d'une validation préalable du Département.

La Collectivité doit supporter sans indemnités les frais de la réfection des aménagements communaux lorsque des travaux sont entrepris par le Département dans l'intérêt du domaine public routier occupé et que ces travaux constituent une opération d'aménagement conforme à l'affectation de ce domaine.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée égale à la durée de vie des équipements.

Article 9 - Litiges / responsabilités

En cas de litige soulevé par l'exécution des clauses de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal administratif de Grenoble.

Si la Collectivité ne respecte pas les obligations découlant de la présente convention et si la responsabilité du Département est recherchée par un usager du domaine public, alors la responsabilité de la Collectivité peut être recherchée par la voie de l'appel en garantie ou de l'action récursoire.

Article 10 – Dispositions diverses

La présente convention est établie en deux originaux dont un revenant à chaque partie.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité

Pour:	27
Contre:	0
Abstention:	0

- Autorise M. le Maire à signer la convention.

<u>DCM 201629 Nouvelles répartitions des sièges du Conseil communautaire de Chambéry</u> métropole

M. GROSJEAN Daniel, Maire de la commune indique que les articles 8 et 9 de la loi du 16 décembre 2010 ont prévu à la fois les modalités d'élection des conseillers communautaires et la possibilité d'établir un accord local de répartition des sièges entre les communes membres à la condition de respecter les trois règles suivantes :

- La répartition doit tenir compte de la population de chaque commune
- Aucune commune ne doit détenir plus de la moitié des sièges
- Chaque commune dispose d'au moins un siège.

Ce sont ces bases qui ont servi à l'établissement en 2013 d'un accord local au sein des communes membres de Chambéry métropole. Cet accord local a été voté à l'unanimité des 24 communes de l'agglomération et a acté la répartition suivante des 76 sièges du Conseil communautaire :

- 29 pour Chambéry
- 6 pour La Motte-Servolex
- 4 pour La Ravoire
- 3 pour Cognin, Saint-Alban-Leysse, Challes-les-Eaux, Barberaz
- 2 pour Jacob-Bellecombette, Bassens, Barby, Saint-Baldoph, Vimines, Sonnaz, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jeoire-Prieuré
- 1 pour chacune des autres communes.

Par courrier du 23 février 2016, Monsieur le Préfet de la Savoie a adressé un courrier à tous les maires de Chambéry métropole dans lequel il indique que compte tenu de la nécessité de procéder à une élection complémentaire à Puygros à la suite de la démission de plus du tiers des conseillers municipaux de cette commune, il est préalablement nécessaire de recomposer le Conseil communautaire de Chambéry métropole.

En effet, en application de la décision du Conseil constitutionnel « Commune de Salbris » du 20 juin 2014 et de l'article 4 de la loi du 09 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires, en cas de renouvellement partiel du Conseil municipal d'une commune membre d'une communauté d'agglomération dont la répartition des sièges de conseillers communautaires a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT, dans un délai de 2 mois à compter de l'évènement rendant nécessaire le renouvellement du Conseil municipal.

Pour qu'un nouvel accord local soit validé par arrêté préfectoral, il doit être défini par accord des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

L'accord local doit respecter les règles fixées par la loi du 16 décembre 2010 rappelées ci-dessus avec une obligation supplémentaire, issue de la décision du Conseil constitutionnel, que la part des sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de leur population dans la population globale des communes membres, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour les communes de Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Jean-d 'Arvey, Sonnaz, Vimines, dont la représentation avec 2 sièges au Conseil communautaire dépasse cette proportion.

La proposition qui est faite par le Bureau de Chambéry métropole, réuni le 03 mars 2016, est de conserver l'effectif du Conseil communautaire de Chambéry métropole à 76 membres avec la répartition suivante :

COMMUNE	NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Chambéry	30
La Motte-Servolex	7
La Ravoire	5
Cognin	4
Saint-Alban-Leysse	3
Challes-les-Eaux	3
Barberaz	3
Bassens	2
Jacob-Bellecombette	2
Barby	2
Saint-Baldoph	2
Vimines	1
Sonnaz	1
Saint-Jean-d 'Arvey	1
Saint-Jeoire-Prieuré	1
Montagnole	1
Saint-Sulpice	1
Les Déserts	1
Saint-Cassin	1
Curienne	1
Thoiry	1
Vérel-Pragondran	1
Puygros	1
La Thuile	1

Vu la loi du 16 décembre 2010,

Vu la décision du Conseil constitutionnel du 20 juin 2014,

Vu la loi du 09 mars 2015,

Vu les dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT,

Vu la proposition du Bureau de Chambéry métropole du 03 mars 2016,

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité

Pour :	27
Contre :	0
Abstention:	0

ARTICLE 1: Donne son accord sur le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de Chambéry métropole sur les bases suivantes :

COMMUNE	NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Chambéry	30
La Motte-Servolex	7
La Ravoire	5
Cognin	4
Saint-Alban-Leysse	3
Challes-les-Eaux	3
Barberaz	3
Bassens	2
Jacob-Bellecombette	2
Barby	2
Saint-Baldoph	2
Vimines	1
Sonnaz	1
Saint-Jean-d 'Arvey	1
Saint-Jeoire-Prieuré	1
Montagnole	1
Saint-Sulpice	1
Les Déserts	1
Saint-Cassin	1
Curienne	1
Thoiry	1
Vérel-Pragondran	1
Puygros	1
La Thuile	1

Informations au Conseil municipal

Reconduction de la convention pour la fourniture de gaz avec l'UGAP jusqu'au 30 juin 2019.

Questions diverses

Fin de séance à 21h15.

Le Secrétaire de séance, Yves THÉVENOT

2016 10	16 mars 2016	Budget Général - Compte de gestion 2015
2016 11	16 mars 2016	Budget Général - Approbation du Compte de gestion 2015 de la Commune dressé par le comptable public
2016 12	16 mars 2016	Affectation du résultat Budget Général
2016 13	16 mars 2016	Vote des taux
2016 14	16 mars 2016	Vote des subventions aux associations
2016 15	16 mars 2016	Vote du budget primitif 2016
2016 16	16 mars 2016	Budget du Camping - Compte de gestion 2015
2016 17	16 mars 2016	Budget du Camping- Compte administratif 2015
2016 18	16 mars 2016	Affectation des résultats 2015 Budget du Camping
2016 19	16 mars 2016	Budget du Camping – vote du budget primitif annexe 2016 du camping
2016 20	16 mars 2016	Budget du Cinéma - Compte de gestion 2015
2016 21	16 mars 2016	Budget du Cinéma- Compte administratif 2015
2016 22	16 mars 2016	Affectation des résultats 2015 Budget du Cinéma
2016 23	16 mars 2016	Budget du Cinéma – vote du budget primitif annexe 2016 du cinéma
2016 24	16 mars 2016	IRVE SAVOIE - Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electrique et Hybrides — Engagement de gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et de transmission des données d'utilisation
2016 25	16 mars 2016	Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire d'une salle culturelle
2016 26	16 mars 2016	Camping municipal : tarifs et calendrier de la saison 2016
2016 27	16 mars 2016	Commission culturelle : création d'une régie de recettes et d'avance
2016 28	16 mars 2016	RD 9 à Challes-les-Eaux : Travaux réalisés sur route départementale sous maîtrise d'ouvrage communale – convention avec le Département de la Savoie
2016 29	16 mars 2016	Nouvelles répartitions des sièges du Conseil communautaire de Chambéry métropole